



## BAUDIEN

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

### UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

### UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

### UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

### LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements  
Alpes-de-Haute-Provence  
et Var



### LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

## QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

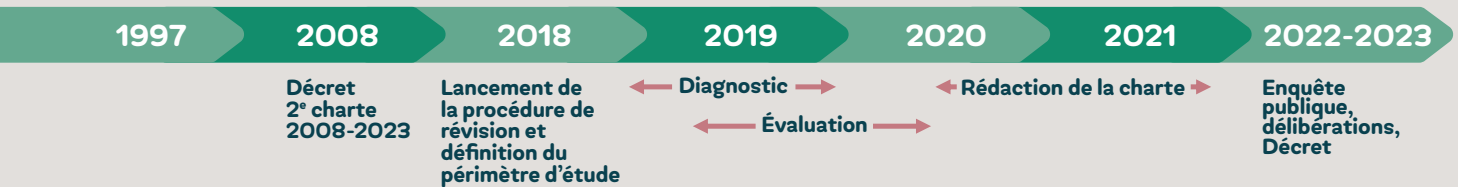
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

## QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



## LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

**1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines :** le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

*Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.*

**2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau :** indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

*Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.*

**3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques :** l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

*Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.*

**4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles :** parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

*Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.*

**5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire :** une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

*Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.*

**6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique :** améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

*Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.*



## LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

# PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



## PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Réalisation du **diagnostic écologique des rives du lac** de Sainte-Croix et accompagnement du Conservatoire du littoral dans sa politique d'acquisitions foncières.
- Appui aux travaux d'**entretien** et de restauration de la **végétation des bords du lac** en lien avec le SIVU d'entretien du Verdon : 2 km traités depuis 2008.
- Aide à la gestion du site de **Sulagran** par le Conservatoire du littoral et réalisation à la demande de la commune d'une mission de surveillance (et au besoin de police de l'environnement) sur le site depuis 2015.
- Réalisation d'une étude pour la **requalification paysagère des bords du lac** de Sainte-Croix et de sites fréquentés dans les gorges du Verdon
- 25 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 7 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant la grande fontaine, un devant la fontaine du Paty, un devant le puits du village ;
- Aide au montage de la candidature de la commune à l'appel à projet régional sur le patrimoine rural, pour le financement de la **restauration du lavoir de font Castellan** et suivi du chantier.
- Aide à la restauration du **puits**, formation des agents communaux aux techniques traditionnelles.



## ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002, dont patrouilles équestres avec la gendarmerie : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- **Opération de nettoyage des berges** du lac de Ste-Croix par les centres de loisirs en 2016.
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : café philo « Nature et culture sœurs ennemies » (2008) ; spectacle-discussion « Entre ou

vert !?! » (2010) ; veillée du Crieur du Verdon sur « Transhumances et migrations » (2015).

- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire (2), le collège d'Aups (30) sur l'environnement, l'eau, le patrimoine, la vie du territoire...
- Étude historique et **enquêtes ethnologiques** sur les **relations des habitants à l'eau** au prisme du site englouti de Fontaine-l'Évêque (2018-2019) ; restitution publique au nouveau théâtre de verdure communal avec le cinéma de pays dans le cadre des « Écrans du lac » et édition d'un ouvrage en 2019.



## AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement de l'étude pour la **préservation des espaces agricoles** et repérage des exploitations en phase de transmission (PIDIL) menée par la chambre d'agriculture (2009-2010).
- Partenariat avec le Plancher des Chèvres (programmation culturelle, fête du Parc...).
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** au camping Les Restanques.
- Promotion de la **randonnée** : création du tour du lac de Sainte-Croix – GR de Pays – Tours du Verdon. Création d'une fiche randonnée sur le sentier de Veris et de trois itinéraires VTT ; valorisés dans [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr) ; définition d'un schéma d'interprétation du tour du lac incluant le GR et les sites du Conservatoire du littoral.
- Accompagnement de la société ATROPA dans le développement de son activité « vidéo » dans le Verdon.
- Accompagnement du projet de développement du centre d'astronomie de Bauduen dans le cadre d'un montage de dossier européen Leader.
- Réalisation d'un **prédiagnostic énergétique** sur le bureau d'information touristique pour le compte de la Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon (2018).



## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction du cahier des charges

pour sélectionner le bureau d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet arrêté de PLU.

- Organisation d'un **atelier hors les murs** en 2018, avec les **étudiants de l'école d'architecture de Marseille (ENSAM)** pour échanger avec les élus et acteurs locaux sur les projets d'aménagement (conférences thématiques avec l'intervention d'un architecte et d'un philosophe).

- Accompagnement de la commune dans une réflexion et la mise en œuvre d'une réglementation visant à réguler la **circulation des véhicules terrestres à moteur en espace naturel** sur les parcelles du Conservatoire du littoral (Sulagran), prise d'un arrêté (2012) et pose d'équipements de fermeture de voie à la circulation publique.

- Accompagnement du programme pluriannuel d'intervention pour la gestion des **érosions de berges** autour du lac de Ste-Croix mené par EDF et des travaux qui ont suivi, sur la piste des Chaumets.

- Contrat rivière : aide technique et recherche de financements pour la réalisation de la nouvelle **station d'épuration** (2013) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

## ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques).

- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pies grièches, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...

- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**.

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.

- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.

- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).

- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).

- **Outils numériques** : système d'information territorial, site internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc.

- **Promotion des activités de découverte** : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon.

- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).

- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité ;

- Audit des **consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics pour 8 collectivités volontaires.

- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).

- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

## INFOS PRATIQUES

**Pour en savoir plus**  
[www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

**Rejoignez-nous sur Facebook**  
[facebook.com/ParcduVerdon](https://facebook.com/ParcduVerdon)

**Visionner les vidéos sur**  
[youtube.com/parcduverdon](https://youtube.com/parcduverdon)

**Écoutez-nous sur Radio Verdon**  
91 FM & 96,5 FM

**Participez aux événements du Parc**  
**retrouvez les dates sur**  
[parcduverdon.fr/agenda](http://parcduverdon.fr/agenda)

**Suivez la révision de la charte**  
[parcduverdon.fr/verdon2038](http://parcduverdon.fr/verdon2038)

**Venez à la Maison du Parc**  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie  
Tél. 04 92 74 68 00  
[info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr)